Vers une agriculture respectueuse des zones humides

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
February 2011

Salon International de l'Agriculture

Signature d'une convention pour le dÃ©veloppement d'une agriculture respectueuse des zones humides

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ã‰cologie, du DÃ©veloppement durable, des Transports et du Logement et Guy Vasseur, prÃ©sident de l'AssemblÃ©e permanente des Chambres d'agriculture - APCA, ont signÃ©, au Salon de l'Agriculture, une convention pour l'Ã©laboration de programmes d'action territoriaux en faveur des zones humides.

Prairies humides, marais, tourbiÃ¨res, mangroves, estuaires, lacs artificiels, Ã©tangs et zones littorales : toutes ces zones ont un pouvoir d'Ã©puration important, filtrent les pollutions, rÃ©duisent l'Ã©rosion, contribuent au renouvellement des nappes phrÃ©atiques, stockent naturellement le carbone, protÃ¨gent des crues et des sÃ©cheresses. Les zones humides, naturellement fragiles, sont pourtant parmi les milieux les plus dÃ©gradÃ©s et les plus menacÃ©s. L'objectif de la convention est d'inviter les acteurs du monde agricole Ã dÃ©velopper, sur la base du volontariat, des solutions pour concilier dÃ©veloppement de pratiques agricoles Ã©conomiquement viables et sauvegarde des zones humides. Les pratiques agricoles traditionnelles en zone humide, comme le pÃ¢turage avec une faible densitÃ© d'animaux Ã l'hectare, reprÃ©sentent en effet souvent la solution la plus efficace Ã©conomiquement pour la gestion de ces milieux. "Le maintien et la gestion durable des zones humides, tant au regard de la ressource en eau que de la biodiversitÃ©, est un enjeu de dÃ©veloppement agricole. Cette signature amorce une avancÃ©e majeure en matiÃ¨re de prÃ©servation et de restauration des zones humides et contribue au dÃ©veloppement d'une agriculture durable", a expliquÃ© la ministre.

Entre 2011 et 2013, l'AssemblÃ©e permanente des Chambres d'agriculture :

- identifiera 24 territoires pilotes pour tester la mise en place de solutions pour la prÃ©servation de ces territoires ;

- mobilisera, animera et accompagnera les Chambres d'agriculture volontaires dans l'Ã©laboration et la mise en œuvre de programmes d'action territoriaux sur les sites retenus ;

- rÃ©alisera une synthÃ¨se nationale de ces diffÃ©rents programmes d'action territoriaux accompagnÃ©s de recommandations.

Ce programme fera l'objet d'une subvention de 150 000 euros sur 3 ans du ministÃ¨re en charge de l'Ã‰cologie. En 2011, la mise en place de 12 programmes d'action territoriaux sera en outre appuyÃ©e par les agences de l'eau Artois-Picardie, Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Cependant que prÃ¨s de 67 % des zones humides ont disparu dans le monde depuis le dÃ©but du 20Ã¨me siÃ¨cle, il y a en France 3 millions d'hectares de zones humides. La survie de 50 % des oiseaux dÃ©pend de ces aires, de mÃªme que celle de 30 % des espÃ¨ces vÃ©gÃ©tales remarquables et menacÃ©es. 60 % de la superficie des zones humides les plus connues sont couvertes par le rÃ©seau Natura 2000 et 4 % par des protections nationales. 36 zones humides sont inscrites sur la liste des zones humides d'importance internationales RAMSAR en mÃ©tropole et en outre mer. Le Grenelle Environnement prÃ©voit, d'ici 2015, l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides particuliÃ¨rement menacÃ©es, par le conservatoire du littoral et les agences de l'eau. En 2009, 6 600 hectares ont dÃ©jÃ Ã©tÃ© acquis.

Environnement France - 24-02-2011Â